

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2025

PORTANT PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS
LE SECTEUR ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 463)

AMENDEMENT

N ° CE362

présenté par

Mme Laernoès, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Voynet, M. Biteau et
M. Tavernier

ARTICLE 3

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Supprimer les alinéas 2 et 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Écologiste et Social vise à supprimer les dispositions de l'article 3 qui consacrent un effort public renforcé en matière de recherche et d'innovation en faveur du nucléaire.

L'État doit cesser de soutenir des projets nucléaires qui relèvent d'impasses technologiques, réacteurs de quatrième génération, fusion, fermeture du cycle, Cigéo, et qui ont déjà englouti des milliards d'euros sans aucune démonstration de viabilité industrielle.

Il est temps de sortir des illusions autour du nucléaire, pour concentrer l'effort public sur les vraies solutions de transition énergétique : sobriété, efficacité énergétique et renouvelables.